

CENTRE DE PRESSE

DOSSIER DE PRESSE

**CONFERENCE DE PRESSE
DU GOUVERNEMENT PRINCIER**

Résidence du Ministre d'Etat,

Monaco le 3 avril 2014

ACTUALITES ET BILAN DES PLANS SOCIAUX

En dépit d'une activité économique soutenue, grâce à la politique ambitieuse du Gouvernement Princier, la Principauté, bien que préservée dans le contexte actuel, n'échappe pas totalement aux évolutions du tissu économique et doit faire face à des restructurations d'entreprises.

Le Gouvernement agit en amont des difficultés et mène une politique de soutien à l'emploi qui se traduit par un certain nombre de mesures.

- Tout d'abord l'allocation de soutien à l'emploi. Ce mécanisme permet le maintien de l'emploi pendant une période de ralentissement conjoncturelle d'activité grâce à la prise en charge, sur fond public, d'une partie de la masse salariale. Ceci permet d'éviter des licenciements secs.

- Ensuite, le Gouvernement rembourse les charges sociales lorsqu'une entreprise recrute un candidat prioritaire, inscrit au Service de l'Emploi sur un nouveau poste durable.

- Par ailleurs, des actions de formations spécifiques et adaptées aux besoins de recrutement exprimés par les employeurs de la Principauté, sont dispensées auprès de certains demandeurs d'emplois.

Pour ce qui concerne les deux derniers plans sociaux (Borgwarner et Columbus), il faut rappeler que l'amélioration des plans de licenciement demeure le fruit des négociations entre les salariés, par la voie de leurs délégués du personnel, et les dirigeants, pendant les quatre semaines de délai réglementaire prévu à cet effet.

Si le Gouvernement suit toujours avec attention cette période, ces négociations ne peuvent se conclure dans les meilleures conditions, sans une volonté commune de consensus des deux parties. Pour autant, il peut intervenir pour favoriser le dialogue social.

Ainsi, pour revenir sur la situation de l'équipementier automobile Borgwarner, le Gouvernement s'est attaché à recevoir dans un premier temps les dirigeants de la société, en les invitant à ce que des mesures extralégales favorables aux salariés puissent leur être proposées, à l'instar des mesures d'accompagnement exceptionnelles qui avait été arrêtées lors des licenciements collectifs précédemment intervenus en Principauté.

Puis, les délégués du personnel ont été reçus au Ministère d'Etat, rencontre à l'occasion de laquelle j'ai pu, comprenant que les annonces d'entreprises sont toujours une épreuve douloureuse pour les salariés licenciés, les assurer que nous serions vigilants sur les conditions de la mise en œuvre de ce plan.

J'ai, ensuite, eu l'occasion de rencontrer une nouvelle fois, à deux reprises, les dirigeants, et notamment le vice-Président Europe de Borgwarner.

Le plan définitif contient des mesures favorables aux salariés, tant en matière d'indemnités de licenciement que de mesures concrètes en faveur de la réinsertion professionnelle des salariés.

Ces mesures doivent être signées cette semaine entre les Délégués du Personnel et la Direction de la société Borgwarner.

S'agissant de la situation du Columbus, le Gouvernement ne peut que constater avec regret l'échec des négociations liées à la mise en œuvre d'un plan de licenciement collectif.

Il faut rappeler que les équipes de l'Inspection du Travail ont tenté plusieurs médiations depuis ces dernières années et ce, bien avant l'annonce de mise en œuvre du plan de licenciement. Elles ont constaté une dégradation du dialogue social entre les délégués du personnel et leur Direction.

Face à cette situation, nous avons reçu, hier, avec le Ministre d'Etat, à leur demande, les délégués du personnel et les délégués syndicaux de l'hôtel et les avons assuré de notre soutien, en permettant l'inscription, à titre dérogatoire, des personnels licenciés, non résidentes en Principauté ou dans les communes limitrophes, au Service de l'Emploi.

Même si les tensions entretenues depuis plusieurs mois entre les personnels concernés et la Direction ne facilitent pas une intervention auprès de la direction, nous allons prendre contact avec cette dernière et les actionnaires, afin de faire un point global avec eux sur la situation.

Contrairement à ce qu'affirment faussement certains, le Gouvernement agit donc concrètement et les faits le prouvent, tout comme les résultats enregistrés à la suite des précédents plans sociaux.

Sur les résultats en terme de reclassement des salariés

Sur la base des éléments enregistrés par le Service de l'Emploi depuis 2009, lesquels intègrent les plans de licenciements collectifs récents des sociétés Mecaplast et Thérax, le Gouvernement a permis l'inscription auprès de ce Service, à titre dérogatoire, des personnes non-résidentes en Principauté ou dans les communes limitrophes. Parmi les personnes s'étant inscrites, près de 80% ont trouvé une solution. Autrement dit, ces personnes ont retrouvé un emploi, en Principauté ou parfois ailleurs, plus proche de leur lieu de résidence.

D'autres, ont fait valoir leur droit à la retraite ou ont créé leur propre activité indépendante, en bénéficiant des mesures d'accompagnement.

La création, encore l'an dernier, de plus de 1.000 emplois à Monaco, tous secteurs confondus, confirme l'attractivité de la place monégasque pour les investisseurs. Nous avons donc les moyens d'accompagner les salariés licenciés pour un retour à l'emploi, et nous pouvons globalement être optimistes pour l'avenir de ceux qui ont choisi de travailler en Principauté

Les caisses sociales de Monaco viennent de tenir leurs comités de contrôle : bilan positif pour les régimes sociaux monégasques

Les quatre Comités de contrôle des Caisses Sociales de Monaco viennent de se réunir les 20, 25 et 27 mars dernier.

Parmi les faits marquants évoqués à cette occasion, il est à noter que les 4 Organismes finissent tous leur exercice comptable sur des résultats positifs pour 2 d'entre eux.

Les 2 organismes dédiés aux travailleurs indépendants (CAMTI et CARTI) finissent respectivement à +1,3M€ et +300.000 euros, soit les meilleurs résultats sur les vingt dernières années.

Ces résultats sont essentiellement le fruit de l'augmentation remarquable de l'effectif cotisant, avec plus de 200 nouveaux travailleurs indépendants.

La Caisse de Compensation des Services Sociaux termine sur un résultat global excédentaire de 6,7M€, en dépit d'un ralentissement de l'évolution des salaires taxés (+4,08% contre +5% l'exercice précédent) et malgré une forte progression des charges techniques de +6,31% imputable :

- à l'impact de l'ouverture en février 2013 du Centre Rainier III ;
- au coup de pouce de 1%, au-delà de l'inflation, donné aux prestations familiales ;
- à l'amélioration du régime des prestations (notamment un meilleur remboursement des prothèses dentaires) ;

Il est à noter que dans le même temps, le taux de compensation appliqué aux employeurs a été ramené de 14,65 à 14,40% (soit -0,25 point).

Ces résultats sont exceptionnels, car dans quel autre pays européen assiste-t-on à la fois :

- à une amélioration des prestations familiales, et des remboursements maladie
- à une baisse des charges patronales,
- avec un résultat excédentaire du régime ?

Enfin, s'agissant de la Caisse Autonome des Retraites, le fait majeur de l'exercice a été la mise en œuvre des mesures de protection du régime instituées par la loi du 28 septembre 2012, qui permettent aux différents indicateurs de passer sous le seuil d'alerte.

(pour mémoire : taux de base d'ajustement +0.8% employeur et +0.4% salarié, taux de dissociation de 1.1 point et création d'une allocation de retraite minimale)

Le très net redressement du résultat global du régime (+16,4M€) est, pour l'essentiel, lié à l'impact de cette réforme sur les recettes des cotisations.

Le déficit de l'activité principale (autrement dit, sans les revenus du fonds de réserve ni ceux de l'immobilier) est ramené de -14,3M€ à -2,2M€. Il est important de souligner qu'à législation inchangée, le déficit du régime général se serait fortement creusé d'environ 5M€ pour atteindre -19,4M€, compte tenu d'une forte progression du nombre de pensions entières servies et d'une dégradation continue du ratio entre le nombre de salariés et le nombre de pensions servies, qui est passé de 1,36 à 1,33.

Ces résultats démontrent à la fois que la réforme de 2012 était nécessaire et que ses effets sont efficaces.

Conférence internationale sur la prévention des génocides Intervention de José Badia

- Le 31 mars et le 1^{er} avril 2014, j'ai pris part à une Conférence internationale sur la prévention des génocides, organisée à Bruxelles à l'initiative de Monsieur Didier REYNDERS, Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires Etrangères belge, à l'occasion de la commémoration du 20^{ème} anniversaire du génocide au Rwanda et en vue de la prochaine célébration du génocide de Srebrenica (1995).

- Cette Conférence internationale dont l'objectif était de développer des outils politiques de prévention efficaces et concrets, a réuni 500 participants représentant 125 Etats : des acteurs et experts nationaux, régionaux et internationaux.

- Les deux journées de Conférence comportaient 4 volets : académique, juridique, société civile et réponses institutionnelles.

Les travaux ont été clôturés le 1^{er} avril 2014, par la session politique consacrée aux réponses institutionnelles, à laquelle ont participé trente-sept Ministres des Affaires Etrangères et de la Justice, ainsi que Monsieur Ban Ki Moon, Secrétaire Général des Nations Unies, Monsieur Thorbjorn JAGLANG, Secrétaire Général des Nations Unies et Madame Nkosazana DLAMINI-ZUMA, Présidente de la Commission de l'Union africaine.

- Au cours de cette session j'ai prononcé une intervention rappelant notamment l'engagement de la Principauté de Monaco en faveur de la promotion et de la protection des droits de l'homme, ainsi que l'importance de la sensibilisation des jeunes et du devoir de mémoire dans la prévention des génocides.

- La Conférence a donné lieu à l'élaboration de conclusions de la Présidence dont Monsieur REYNDERS a souligné notamment les points suivants :

- l'importance de la mise en œuvre de la « Responsabilité de protéger » ;
- la nécessité de promouvoir et protéger les droits fondamentaux de toutes les populations, y compris les minorités ;
- l'intérêt d'établir des Points focaux nationaux sur la prévention du génocide, afin de surveiller l'information et d'informer les autorités nationales compétentes ;
- l'importance de prendre les mesures nécessaires pour prévenir le génocide, y compris en portant de telles situations à l'attention du Conseil de sécurité.

ANNEXE

Intervention de Monsieur José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et la Coopération Bruxelles, 31 mars et 1^{er} avril 2014

Mesdames et Messieurs les Ministres, Chers collègues,
Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,
Mesdames, Messieurs,

Le génocide, c'est la déshumanisation de l'homme au service de l'extermination, la définition de l'identité nationale par le rejet et la haine de l'autre, mais aussi par la planification des massacres.

Concevoir et comprendre l'horreur de ces actes de barbarie prémédités et systématisés s'avèrent éminemment difficile.

Sans doute, les années passant, le temps pourrait faire son œuvre de sappe sur la mémoire collective.

Pourtant, la souffrance et l'horreur se transmettent pour héritage et ne peuvent jamais conduire à l'oubli. Cette mémoire laisse des traces indélébiles de génération en génération.

Ce lien transgénérationnel permet le pardon.

Aussi, comme vous Monsieur REYNERDS, que je remercie de nous réunir ici, je crois que la sensibilisation des jeunes générations est un élément fondamental de la prévention des génocides.

Monaco est conscient de cet impératif. C'est pourquoi, la Principauté s'engage avec détermination, sur le territoire national comme à l'international, en faveur de la promotion et de la défense des droits de l'homme ; en faveur de l'établissement d'une paix juste et durable.

Ainsi, les collèges et lycées de la Principauté de Monaco sont associés, le 27 janvier, à la commémoration de la Journée de la Mémoire de l'Holocauste et de la prévention des crimes contre l'Humanité, initiée par le Conseil de l'Europe.

Face aux génocides, à l'épuration ethnique, aux crimes contre l'humanité, nous devons nous donner les moyens d'actions concertées. La « responsabilité de protéger », conformément au document final du Sommet des Nations Unies, doit vivre au niveau international, pour que les libertés et les droits fondamentaux de l'individu soient reconnus sur l'ensemble de la planète, sans exception.

Après un génocide, l'espoir d'une reconstruction repose sur cette double capacité : reconnaître les erreurs du passé et avoir le courage de regarder son histoire, afin d'éviter que les drames du passé ne conduisent à la reproduction des mêmes tragédies.

Ainsi, le devoir d'histoire et de mémoire doit également s'accompagner de l'impératif de justice, pour sanctionner les bourreaux d'une part, pour comprendre et avancer, d'autre part.

Permettez-moi de conclure en rappelant les mots de Nelson Mandela pour qui n'existait aucune fatalité à la haine, je cite « *Personne ne naît en haïssant une autre personne à cause de la couleur de sa peau, ou de son passé, ou de sa religion. Les gens doivent apprendre à haïr, et s'ils peuvent apprendre à haïr, on peut leur enseigner aussi à aimer* ».

Je vous remercie.

Subvention photovoltaïque

Dans le cadre de sa politique de développement durable, et plus particulièrement de la réalisation du Plan Energie Climat de la Principauté, le Gouvernement Princier met en œuvre une mesure incitative pour les dispositifs de production électrique de type photovoltaïque.

Une aide peut être allouée pour l'installation de dispositifs de production électrique de type photovoltaïque réalisée par un professionnel à Monaco. Cette aide est destinée aux installations dont la puissance est supérieure à 3kWc (kilowatt crête*).

Elle peut être sollicitée par tout propriétaire privé ou public ; le mandataire de l'indivision en cas de pluralité de propriétaires ; l'ensemble d'une copropriété, celle-ci pouvant être constituée de propriétaires privés ou publics, au travers de son syndic ou de son représentant, en cas d'absence légale de syndic.

Pour chaque kWh produit, cette aide s'élève à :

- 0,36 € H.T. si l'installation est en toiture plate,
- 0,53 € H.T. pour les autres cas.

Ce tarif sera garanti sur une durée de 15 ans. Le formulaire de demande de subvention peut être retiré à la Direction de l'Environnement. Les pièces à joindre et les modalités de demande pour bénéficier de cette mesure sont précisées dans l'avis publié dans le Journal de Monaco n°8165 du 21 mars 2014.

Cette mesure du Gouvernement est destinée à favoriser le développement des installations photovoltaïques à Monaco pour répondre aux deux enjeux majeurs du plan énergie climat : la sécurité énergétique et le changement climatique.

En effet, dans le cadre du Protocole de Kyoto, l'utilisation des énergies renouvelables est recommandée pour atténuer les effets du réchauffement climatique. Monaco fait partie des pays de l'Annexe I du Protocole de Kyoto, pays ayant des obligations de réduction de ses gaz à effet de serre.

La production électrique d'origine photovoltaïque à Monaco permettra aussi dans le cadre de l'Agence Internationale des Energies Renouvelables (IRENA) de contribuer à l'effort mondial dans cette voie. La Principauté a ratifié les statuts de cette agence le 27 janvier 2011.

* Le kilowatt crête correspond à la puissance de pointe. Cette valeur indique la puissance atteinte par un panneau solaire exposé à un rayonnement solaire maximal.

Enquêtes mobilité de la DPUM

Afin d'actualiser ses données de 2008 sur la mobilité, la Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité met en place un dispositif afin de recueillir les informations utiles à la compréhension des modes de déplacements des usagers. Une large collecte d'informations via des questionnaires vise différentes catégories : les résidents, les scolaires, les non-résidents actifs, les usagers de la route et du train. Au total, près de 10 000 questionnaires ont été imprimés.

Les résidents sont en train de recevoir un courrier accompagné d'un questionnaire et d'une enveloppe affranchie pour le retour. Ils auront ensuite le choix soit de répondre au questionnaire par écrit puis de le renvoyer par voie postale, soit de compléter le questionnaire via le site internet du gouvernement à l'adresse suivante : <http://enquete-mobilite.gouv.mc>.

Pour les scolaires, le questionnaire et les courriers ont été remis à la Direction de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports qui en assure la transmission aux parents d'élèves. Pour les non-résidents actifs, la diffusion des courriers se fera via les Directeurs des ressources humaines des principaux acteurs économiques (entreprises, banques, établissements hospitaliers, etc...). Les possibilités des réponses sont identiques aux catégories précédentes.

Pour les transports routiers, des enquêteurs interrogent les usagers entre 7h00 et 20h00 aux six principaux points d'entrée et de sortie de la Principauté. Des opérations qui se sont déroulées mardi 1^{er} avril et se poursuivent aujourd'hui. Les voyageurs par train ont eux aussi été interrogés mardi et le seront également cet après-midi de 14h00 à 20h00. Pour les bus inter-urbains, les enquêtes sont réalisées aux arrêts des bus des quatre principaux points de correspondance du réseau de 14h00 à 19h15.

A noter que pour l'ensemble de cette enquête, les questionnaires et les réponses recueillies sur la voie publique et sur les quais de la gare sont totalement anonymes.

Cette collecte d'informations est très précieuse, car en enrichissant la base de données, ces informations permettront de :

- ❑ connaître les attentes de la population en matière de transport ;
- ❑ comprendre comment les habitants se déplacent aujourd'hui ;
- ❑ développer des solutions innovantes de déplacements afin de limiter les impacts environnementaux et climatiques ;
- ❑ répondre aux enjeux du développement durable ;
- ❑ élaborer les projets de transports de demain ;

Il est donc important que le plus grand nombre de questionnaires soit collecté. Le Gouvernement remercie par avance tous ceux qui auront participé à cette vaste enquête.

Le renflouage du remorqueur le Toulonnais

Un point sur l'opération de renflouage et de déplacement du remorqueur le Toulonnais et dans le prolongement de cette action, une mise en perspective de la politique de l'Etat en matière de récifs artificiels.

Tout d'abord, je rappellerais que l'épave du remorqueur « le Toulonnais » qui vient d'être déplacée avait été immergée devant l'ancienne digue du port Hercule, ce qui était alors la pleine mer, afin de devenir un spot de plongée.

Dans le cadre de la construction du nouveau bâtiment du Yacht Club et du nettoyage de l'avant-port, il a été décidé d'enlever cette épave. Par ailleurs, les Services de l'Etat ont proposé, en lien avec l'association de Pierre Frolla, de ré-immerger celle-ci pour créer un site de plongée au pied du Musée Océanographique.

Sur cette opération, le Gouvernement a engagé 160.000 euros, hors dispositif de mouillage de 18.000 Euros qui permettra aux bateaux de plongée de s'amarrer sans avoir à utiliser leur ancre, et ainsi permettre de préserver les fonds marins.

Cette opération s'est déroulée le vendredi 21 mars en deux temps : dans la première phase, il s'agissait de dégager le navire du fond du port, puis de remorquer l'épave encore immergée vers son site final au pied du Musée Océanographique.

Le site de plongée sera définitivement opérationnel après l'installation en cours du dispositif d'amarrage.

Les récifs artificiels

Dans le prolongement de cette opération, il me paraît utile de rappeler que les récifs artificiels représentent un des outils de gestion intégrée des ressources littorales parmi les plus performants, après la mise en oeuvre d'aires marines protégées, comme celle du Larvotto ou du Tombant Coralligène des Spélugues.

En Principauté, les premiers récifs artificiels ont été immergés dans les années 80 sous l'impulsion de l'Association Monégasque pour la Protection de la Nature (AMPN) au sein de la Réserve sous-marine du Larvotto.

L'immersion de ces structures, dont les formes peuvent être très différentes, poursuit des objectifs multiples, tels la création de biodiversité et de biomasse, la restauration d'habitats, ou le développement d'activités économiques ou de loisirs.

Ces trois composantes ont été très tôt au centre de la réflexion du Gouvernement pour le développement des récifs artificiels en Principauté, et les réalisations visibles aujourd'hui s'inscrivent dans ce cycle de plusieurs années d'études et de réflexion.

En 2010, la cartographie des fonds marins de la Principauté entre 0 et 100m de profondeur a constitué la base d'une étude de faisabilité pour l'immersion de nouveaux récifs sur le littoral monégasque. Cette étude a permis de déterminer de nouveaux sites d'accueil potentiels.

Un projet de récifs artificiels à vocation scientifique a été développé à partir de 2011, l'immersion des premières structures ayant été réalisée en 2013 devant la digue du large à Fontvieille. Ce projet pilote, porté par la Direction de l'Environnement, permettra de suivre dans le temps la colonisation par la faune et la flore, mais aussi d'entreprendre des expériences de transplantations d'espèces et de suivi de leur développement.

Ainsi, cette étude de faisabilité a permis la réalisation du déplacement de l'épave du Toulonnais en déterminant le nouveau site d'accueil de cette épave.

Parallèlement, en collaboration avec la SEPM, la Direction des Affaires Maritimes et la Direction de l'Environnement, un projet de réintroduction de la fonction écologique des zones portuaires a débuté en février 2014, avec l'installation dans les ports d'habitats artificiels permettant de protéger les larves de poissons.

Cette année, la Direction de l'Environnement, en collaboration avec l'AMPN, doit mener une étude bilan sur les modules immergés dans les deux réserves marines depuis plus de 30 ans. Elle permettra d'évaluer leur efficacité et d'élaborer les suivis futurs. Enfin, le déploiement de récifs artificiels est également programmé dans les eaux de la Principauté.

Quelques points d'étapes

Le projet de rénovation du Larvotto

Les membres du groupe de travail constitué des Services de l'Etat (DAU, DPUM, DAM, Administration des Domaines, SMBP, MWBO), de la Mairie et du Conseil National ont rencontré les acteurs de l'espace balnéaire du Larvotto, afin de recueillir leurs suggestions sur la rénovation de cet espace balnéaire.

Il s'agit maintenant pour l'Etat d'établir un programme de rénovation et de phaser les travaux afin de limiter la gêne sur l'activité de ce lieu attractif de la Principauté.

La rénovation de la rue Princesse Caroline

Malgré les fortes intempéries de janvier et février, la Direction de l'Aménagement Urbain et les entreprises se sont attachées ces dernières semaines à combler le retard pris dans le planning. L'objectif est de permettre aux commerçants de travailler dans les meilleures conditions pendant les périodes de grand prix en réhabilitant la rue dans son ensemble. La fin du chantier est toujours programmée pour la mi-juin.

En complément des travaux en cours nous allons rénover les escaliers qui relient la rue Princesse Caroline et la rue de Millo et remplacer l'escalator par un ascenseur qui sera accessible aux Personnes à Mobilité Réduite afin de leur permettre de se déplacer plus facilement entre le marché et la rue Princesse Caroline.

CLOTURE BUDGETAIRE 2013

Les recettes totales clôturées de 2013 se sont établies à 945,1 M€, en majoration de 5 % par rapport à 2012, et avec un taux d'exécution de 102,7 % par rapport au Budget Rectificatif 2013.

La croissance des recettes encaissées en 2013 s'explique par l'augmentation des recettes fiscales qui, s'établissant à 695,9 M€, augmentent de 13,1 M€, des revenus du domaine de l'Etat (215,2 M€) qui augmentent de 25,5 M€, et des produits des services administratifs (34 M€, soit + 6,4 M€).

La progression des recettes issues des monopoles concédés, du domaine financier, de la T.V.A. et des droits de mutations explique en grande partie cette majoration.

Pour ce qui concerne les dépenses, l'exercice 2013 se traduit par une progression de 36,6 M€, soit + 4,1 % par rapport à la clôture de l'exercice 2012, ce qui porte les dépenses à 933 M€, Le taux d'exécution s'établit à 96,3 % par rapport au Budget Rectifié 2013 (avec reports de crédits). Les dépenses sont réparties de la façon suivante :

Les dépenses de fonctionnement (461,8 M€) progressent de 14,8 M€, les dépenses d'interventions publiques (202,4 M€) affichent une baisse de – 13,2 M€, sous l'impact de la diminution des dépenses de l'aide exceptionnelle à l'industrie en 2012, et les dépenses d'équipements et d'investissements (268,8 M€) évoluent de + 35,1 M€.

Le résultat de l'exécution budgétaire 2013 se solde ainsi par un excédent de recettes de 12,1 M€.